



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2025 - 03 - 22

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12 JUIN 2025

ID : 085-200023778-20250605-DL_2025_03_22-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

Désignation d'un nouveau membre au sein de la
Commission Locale du Site Patrimonial
Remarquable (CLSPR) de Saint Gilles Croix de Vie

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération n° 2022-04-10 du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire a désigné les membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint Gilles Croix de Vie composée comme suit :

Représentants des membres de droit

- Président de la Commission déléguée et Maire de la Commune	M. François BLANCHET
- Le Préfet ou son représentant (DDTM)	M. Gérard GAVORY
- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant	M. Marc LE BOURHIS
- L'Architecte des bâtiments de France	Mme Julie GUIGNARD

Représentants des membres nommés

- Représentants au sein du Conseil Communautaire (1/3)

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Thomas PERROCHEAU	- Joël GIRAUDEAU
- Nicole BOULINEAU	- Jérôme MESNARD

- Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine (1/3)

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Un membre du CPNS : Mme Marie-France SIMMONET	- Un membre de l'association VIE : M. Gérard ROCHES
- Un membre du CAUE de la Vendée : M. Olivier LAPEYRE	- Un représentant de la paroisse : M. Daniel HERBRETEAU

- Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés (1/3)

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Un représentant de l'entreprise Signavision (enseignant) : M. Paul Emmanuel FOUBERT	- Un membre de l'association de l'union des commerçants action Vie : Mme Caroline THOMAS
- Un architecte : M. Christophe BASTIANELLI, société 2B architecture	- Un paysagiste : M. Freddy CROCHET, Société ROKAI

A la demande de l'association Valorisation des Initiatives et Environnement (VIE), il est proposé de procéder à la modification de la composition de la CLSPR en remplaçant Monsieur Gérard ROCHES, actuel représentant de l'association VIE au sein de la CLSPR, par Monsieur Christian DAVID.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5,

Vu la délibération n° 2021-8-01 du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n° 2022-04-10 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022 désignant les membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : DECIDE de modifier la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint Gilles Croix de Vie comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 JUIN 2025

12 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.